

## Une étrange polémique : Benoit XVI serait trop « favorable au capitalisme »

Article rédigé par *Jean-Yves Naudet*, le 02 mars 2012

**Le dernier numéro de la revue Concilium, consacré à « Economie et religion », comporte une étonnante attaque contre Benoît XVI : celui-ci serait trop favorable au capitalisme, plus en tous cas que ses prédécesseurs... L'excellent vaticaniste Sandro Magister attire en particulier l'attention sur l'un des neuf textes de cette revue, celui de Johan Verstraeten, qui enseigne à l'Université Catholique de Louvain, dont l'article s'appelle « Repenser l'économie : une question d'amour et de justice ? Le cas du Compendium de la doctrine sociale de l'Eglise et l'encyclique Caritas in veritate ». Sandro Magister nous donne aussi le commentaire critique du texte de J. Verstraeten par Stefano Ceccanti, professeur de droit public à l'université La Sapienza de Rome et sénateur du parti démocrate.**

En quoi consiste la critique de la revue Concilium contre le compendium et contre Benoît XVI ? L'objet n'est pas mineur, car il s'agit de la Doctrine sociale de l'Eglise. Pour Verstraeten, l'Eglise avant Benoît XVI avait maintenu un certain équilibre entre les éloges et les critiques qu'elle faisait du capitalisme. Mais ce subtil équilibre serait rompu et la responsabilité en incomberait à Benoît XVI, qui aurait opéré un virage en faveur du marché et « sous-évalué les aspects structurels et institutionnels de la pauvreté et du sous-développement ».

Déjà, pour Concilium, le Compendium marquerait une « approbation du marché libre et de la concurrence » qui serait « formulée dans les termes les plus explicites qui aient jamais été utilisés jusqu'à maintenant dans l'histoire de la pensée sociale catholique ». A vrai dire, Verstraeten trouve quand même que déjà, avant même le Compendium (2005) et avant Benoît XVI, l'Eglise avait fait un « effort presque frénétique pour éviter toute identification de la pensée sociale catholique avec la social-démocratie ou avec l'Etat dispensateur d'assistance sociale » et de donner un coup de patte à Centesimus annus de Jean-Paul II qui faisait, dit-il, trop de concessions au capitalisme, à la concurrence et au marché.

### **Réforme des structures et/ou des comportements**

Mais il y a derrière cette évolution un coupable pour Concilium: le cardinal Ratzinger et sa fameuse instruction de 1986 condamnant les excès de la théorie de la libération et de ses dérivés marxistes. Voilà le péché originel pour eux : l'importance de la charité, donc, en matière économique, des actions individuelles, de l'éthique personnelle, alors que la question du changement des structures injustes serait première. Mettant les choix éthiques et libres au premier plan, négligeant les structures, le cardinal Ratzinger, puis Benoît XVI minimiseraient ainsi le rôle du politique, simple pouvoir parmi d'autres pouvoirs.

Dans Caritas in veritate, Benoît XVI aurait le tort de mettre en premier non la justice, mais l'amour, non les modifications de structures, mais celles des comportements. Benoît XVI serait trop critique vis-à-vis de

l'Etat, comptant trop sur le principe de subsidiarité. Bref, pour Concilium, il faut « réviser » le Compendium et Caritas in veritate, et les recentrer sur les institutions justes. Voilà, brièvement résumées, les attaques en règle de la revue contre le pape actuel. Une bien grande ambition que de vouloir « réviser » les textes du pape.

Benoît XVI aurait-il infléchi la doctrine sociale en faveur du marché et ce choix serait-il scandaleux ? Stefano Ceccanti montre bien qu'il y a là ce qu'il appelle un « conservatisme de gauche » « qui n'a pas encore tenu compte de la chute du mur de Berlin » et de ses conséquences sur la prédominance de l'Etat. On peut aller plus loin et montrer qu'en réalité, cette idée qu'il faut avant tout changer les structures et non les comportements, qui, eux, suivront le changement des structures, repose sur une vision fondamentalement matérialiste de l'homme, qui rejoint largement l'analyse marxiste : la morale (« les superstructures ») reflète les rapports de production (« l'infrastructure »). Benoît XVI s'est radicalement élevé, à juste titre contre cette idée, en disant que, même avec les modèles économiques les plus justes du monde, s'il n'y a pas d'hommes justes, il n'y aura pas de société juste.

Mais, en fait, cette attaque est très intéressante, car elle a été dénoncée par Benoît XVI dès l'encyclique précédente, Deus Caritas Est, où il expliquait que, dès le 19<sup>e</sup> siècle, le marxisme avait fait un procès à l'Eglise, celui de ne parler que de charité et de négliger la justice, attaque profondément inexacte. C'est le même procès qui lui est fait aujourd'hui. Or, dans Caritas in veritate, Benoît XVI explique comment charité et justice sont liées : pas de charité sans justice préalable ; c'est aussi vieux que la doctrine sociale qui disait il y a un siècle « on ne peut pas donner en charité ce que l'on doit en justice » ; mais la charité va plus loin que la justice ; la justice c'est donner à l'autre ce qui est sien, ce qui lui vient de son agir ; la charité, c'est donner à l'autre ce qui est mien. Au fond, les attaques contre le magistère, qu'elles viennent de l'extérieur de l'Eglise ou de l'intérieur, utilisent toujours les mêmes arguments. Et l'Eglise répète toujours la même chose : bien entendu il faut œuvrer pour la justice et il faut des institutions justes, conformes au droit naturel, mais on ne construira pas la « civilisation de l'amour » sans une conversion du cœur.

## **Une ou deux doctrines sociales**

Au-delà de cette question centrale, on peut aussi critiquer l'analyse de Concilium sur plusieurs points. D'abord, et là aussi Benoît XVI y a répondu par avance dans Caritas in veritate, « il n'y a pas deux doctrines sociales de l'Eglise, une préconciliaire et l'autre post conciliaire » ; il y a un unique enseignement et en même temps toujours nouveau : le monde change ; les principes de la doctrine sociale ne changent pas, mais chaque pape les adapte aux réalités nouvelles, sans changer le fondement doctrinal. Il est donc vain d'essayer d'opposer dans ce domaine un pape à ses prédécesseurs, ce serait nier l'existence même et le principe de la doctrine sociale de l'Eglise : s'il y avait contradiction, il n'y aurait plus doctrine. Mais, en revanche, il est bien normal que Jean-Paul II parle plus de la société de consommation que Léon XIII ou que Benoît XVI parle plus du tiers-monde et du développement que Pie XI, car ces concepts et ces réalités sont apparues peu à peu. Mais ils les analysent en partant des mêmes principes, à commencer par la dignité de la personne humaine.

## **Capitalisme et économie de marché**

Reste la question, si souvent discutée, du capitalisme. Il est clair que la doctrine sociale a toujours condamné le communisme comme « intrinsèquement pervers » pour Pie XI ou reposant sur « une erreur anthropologique » pour Jean-Paul II. N'oublions jamais que Léon XIII, dans son encyclique consacrée à la condition des ouvriers, commence par écarter une « question préalable, la proposition socialiste de supprimer la propriété privée et ses conséquences funestes », un remède pire que le mal.

La même condamnation a-t-elle frappé le capitalisme à l'origine ? Léon XIII dénonce avec vigueur dans

Rerum novarum les injustices dont les ouvriers sont victimes, mais il ne condamne pas les institutions du marché, à commencer par la propriété, et s'agissant du capitalisme, comme l'écrivait Pie XI en 1931, « ce régime, Léon XIII consacre tous ses efforts à l'organiser selon la justice ; il est donc évident qu'il n'est pas à condamner en lui-même ».

Bien entendu, la doctrine sociale de l'Eglise adapte ces principes à une économie de marché qui change elle-même, et donc il est normal que Jean-Paul II et Benoît XVI aillent plus loin dans l'analyse du commerce international, du marché, de l'entreprise, du profit, du rôle de l'entrepreneur, de la consommation, etc. Mais il n'y a rien là qui puisse laisser penser à un basculement d'une Eglise qui serait partie d'une critique du capitalisme pour l'approuver dans tous ses aspects aujourd'hui. La réalité est plus simple et il suffit de relire les encycliques sociales pour s'en persuader. La doctrine sociale n'a jamais été étatiste et le principe de subsidiarité l'empêcherait de tomber de ce côté là ; et si Jean-Paul II critique les dérives de l'Etat de l'assistance (l'Etat providence) c'est parce qu'elles se sont accentuées à la fin du vingtième siècle, alors que la notion n'existe même pas à l'époque de Léon XIII ; mais pour autant Léon XIII défendait par exemple les droits des familles contre la prétention de l'Etat de « pénétrer dans le sanctuaire de la famille ». Mais la critique de l'Etat de l'assistance n'empêchait pas Jean-Paul II de souligner par ailleurs le rôle de l'Etat.

Il en va de même dans tous les domaines : si l'Eglise défend la propriété, l'entreprise le marché, la libre créativité humaine dans le secteur économique, la responsabilité, etc. comme le fait Jean-Paul II dans le fameux paragraphe 42 de *Centesimus annus* sur le bon capitalisme, le Pape n'en discutait pas moins du vocabulaire : à capitalisme, il préférerait économie de marché ou économie libre. Et surtout, exactement comme le fera Benoît XVI, il montrait à quelles conditions ces institutions du marché étaient acceptables : un cadre juridique ferme, et donc d'abord un état de droit, et une éthique. Mais l'éthique est celle d'hommes libres et responsables, pas celle d'institutions anonymes, comme Jean-Paul II l'a très bien expliqué à propos des « structures de péchés » qui sont une accumulation de péchés personnels, alors qu'une institution, dit-il « n'est pas par elle-même sujet d'actes moraux ». L'Eglise est en réalité très critique vis-à-vis de nombreuses pratiques économiques actuelles, mais elle condamne avant tout la façon dont les hommes se comportent dans les institutions économiques et leur refus de tenir compte de la dignité des personnes et du bien commun.

La question de savoir si Benoît XVI est un peu plus capitaliste que Jean-Paul II, lui-même l'étant beaucoup plus que Paul VI ou Pie XI est absurde ; ils ne présentent pas un programme politique, ne se présentent pas à une élection ! Ils rappellent les principes intangibles et les appliquent à une situation qui, elle, change. Vouloir les opposer, c'est une erreur fondamentale et une méconnaissance de la vraie nature de la doctrine sociale de l'Eglise.

## **Le rôle du politique**

Reste une critique contre Benoît XVI qui mérite d'être expliquée : pour Concilium, Benoît XVI minimiserait le rôle du politique. Il le banaliserait. C'est un contre-sens total : Benoît XVI a expliqué, comme tous les papes, que la politique était le responsable ultime du bien commun ; mais pas le seul. Il y a un bien commun d'une famille, d'une association d'une entreprise, d'une région, etc. Comme l'expliquait Jean-Paul II, le caractère social de l'homme ne s'épuise pas dans l'Etat et l'Eglise a toujours défendu le rôle des « corps intermédiaires » (« la personnalité de la société » selon l'expression de Jean-Paul II).

Mais il se trouve que l'analyse de Benoît XVI a fait progresser la réflexion en distinguant trois domaines, la politique (les lois justes), l'économie (le contrat) et la société civile (le don et la gratuité). Et il a dénoncé le « monopole » de la politique et de l'économie étouffant la société civile, c'est-à-dire étouffant les familles, les associations, les groupes caritatifs, etc. non pas dans une sorte de mise sur le même plan de tous les « pouvoirs », mais pour remettre chacun à sa place. Au sortir d'un siècle totalitaire, il est clair que c'est la société civile qui a été la plus marginalisée et qu'il faut restaurer. Cela n'enlève rien au politique et à son rôle spécifique, Benoît XVI ne marginalise pas le politique ; mais il rappelle la légitime autonomie des personnes

dans l'économie et la société civile et la juste application du principe de subsidiarité. Ce n'est pas renforcer l'Etat et valoriser le politique que de lui demander de s'occuper de tout et de n'importe quoi. L'Etat ne se grandit pas en voulant se faire lui-même commerçant, banquier ou assureur. L'Etat retrouverait son rôle, donc la politique sa noblesse, si elle se recentrait sur ce qu'elle est la seule à pouvoir faire, à commencer par défendre les droits fondamentaux des personnes, et d'abord le droit à la vie et, plus généralement, les « principes non négociables ».

**Jean-Yves Naudet** est Président de l'association des économistes catholiques (AEC)

Dernier ouvrage publié : « La doctrine sociale de l'Eglise : une éthique économique pour notre temps », Presses universitaires d'Aix-Marseille-PUAM, 2011.